LE VOILE D'ISIS
Études Traditionnelles

40e Année Février 1935 N° 182

LE RITE ET LE SYMBOLE

Nous attirions l'attention, à la fin d'un de nos derniers articles, sur l'étroite connexion qui existe entre le rite et le symbole : tous les éléments constitutifs du rite ont nécessairement, disions-nous, un sens symbolique, et, d'autre part, le symbole lui-même, dans son acception la plus habituelle, est essentiellement destiné à produire, en tant que support de méditation, des effets qui sont rigoureusement comparables à ceux des rites. Ajoutons que, lorsqu'il s'agit de rites et de symboles véritablement traditionnels (et ceux qui ne possèdent pas ce caractère ne méritent pas d'être nommés ainsi, n'en étant en réalité que des contrefaçons ou même des parodies), leur origine est pareillement « non-humaine » ; aussi l'impossibilité de leur assigner un auteur ou un inventeur déterminé n'est-elle point due à l'ignorance comme peuvent le supposer les historiens profanes (quand ils n'en arrivent pas, en désespoir de cause, à y voir le produit d'une sorte de « conscience collective » qui, même si elle existait, serait en tout cas bien incapable de donner naissance à des choses d'ordre transcendant comme celles dont il s'agit) (1), mais elle est une conséquence

1. Voir à ce sujet ce que nous avons dit du prétendu *folk-lore* dans notre étude sur *Le Saint Graal* (no de février 1934).

nécessaire de cette origine même, qui ne peut être contestée que par ceux qui méconnaissent totalement la vraie nature de la tradition et de tout ce qui en fait partie intégrante, comme c'est bien évidemment le cas à la fois pour les rites et pour les symboles.

Si l'on veut examiner de plus près cette identité foncière du rite et du symbole, on peut dire tout d'abord que le symbole, entendu comme figuration « graphique » ainsi qu'il l'est le plus ordinairement, n'est en quelque sorte que la fixation d'un geste rituel (1). Il arrive d'ailleurs souvent que le tracé même du symbole doit s'effectuer régulièrement dans des conditions qui lui confèrent tous les caractères d'un rite proprement dit ; on a de ceci un exemple très net, dans un domaine inférieur, celui de la magie (qui est malgré tout une science traditionnelle), avec la confection des figures talismaniques ; et, dans l'ordre qui nous concerne plus immédiatement, le tracé des *yantras*, dans la tradition hindoue, en est aussi un exemple non moins frappant (2).

Mais ce n'est pas tout, car la notion du symbole à laquelle nous venons de nous référer est, à vrai dire, beaucoup trop étroite : il n'y a pas seulement des symboles figurés ou visuels, il y a aussi des symboles sonores ; nous avons déjà indiqué, en une autre occasion, cette distinction de deux catégories fondamentales, qui est dans la doctrine hindoue celle du *yantra* et du *mantra* (3). Nous avons même précisé alors que leur prédominance respective caractérisait deux sortes de rites, qui, à l'origine, se rapportent, pour les symboles visuels, aux traditions des peuples sédentaires, et, pour les symboles sonores, à celles des peuples nomades ;

1. Ces considérations se rattachent directement à ce que nous avons appelé la « théorie du geste », à laquelle il nous est arrivé de faire allusion en diverses occasions, mais sans qu'il nous ait été possible de la développer jusqu'ici.

2. On peut y assimiler, dans l'ancienne Maçonnerie, le tracé du « tableau de la Loge », lequel constituait effectivement un véritable *yantra*. Les rites en relation avec la construction des monuments à destination traditionnelle pourraient encore être cités ici en exemple, ces monuments ayant nécessairement en eux-mêmes un caractère symbolique.

3. Voir notre article sur *Caïn et Abel* (nº de janvier 1932).

il est d'ailleurs bien entendu que, entre les uns et les autres, la séparation ne peut pas être établie d'une façon absolue (et c'est pourquoi nous parlons seulement de prédominance), toutes les combinaisons étant ici possibles, du fait des adaptations multiples qui se sont produites au cours des âges et par lesquelles ont été constituées les diverses formes traditionnelles qui nous sont actuellement connues. Ces considérations montrent assez clairement le lien qui existe, d'une façon tout à fait générale, entre les rites et les symboles ; mais nous pouvons ajouter que, dans le cas des *mantras*, ce lien est plus immédiatement apparent : en effet, tandis que le symbole visuel, une fois qu'il a été tracé, demeure ou peut demeurer à l'état permanent (et c'est pourquoi nous avons parlé de geste fixé), le symbole sonore, par contre, n'est manifesté que dans l'accomplissement même du rite. Cette différence se trouve d'ailleurs atténuée lorsqu'une correspondance est établie entre symboles sonores et symboles visuels ; c'est ce qui arrive avec l'écriture, qui représente une véritable fixation du son (non pas du son lui-même comme tel, bien entendu, mais d'une possibilité permanente de le reproduire) ; et il est à peine besoin de rappeler à ce propos que toute écriture, quant à ses origines tout au moins, est une figuration essentiellement symbolique. Du reste, il n'en est pas autrement de la parole elle-même, à laquelle ce caractère symbolique est non moins inhérent par sa nature propre : il est bien évident que le mot, quel qu'il soit, ne saurait être rien d'autre qu'un symbole de l'idée qu'il est destiné à exprimer ; aussi tout langage, oral aussi bien qu'écrit, est-il véritablement un ensemble de symboles, et c'est précisément pourquoi le langage, en dépit de toutes les théories « naturalistes » imaginées pour l'expliquer, ne peut être une création plus ou moins artificielle de l'homme, ni un simple produit de ses facultés individuelles (1).

1. Nous renverrons ici à ce que nous avons dit précédemment au sujet de la langue primitive (*La Science des lettres*, nº de février 1931) ; il va de soi

Il est aussi, pour les symboles visuels eux-mêmes, un cas assez comparable à celui des symboles sonores sous le rapport que nous venons d'indiquer : ce cas est celui des symboles qui ne sont pas tracés de façon permanente, mais seulement employés comme signes dans les rites initiatiques (notamment les « signes de reconnaissance » dont nous avons parlé au cours de nos précédents articles) (1) et même religieux (le « signe de la croix » en est un exemple typique et connu de tous) ; ici, le symbole ne fait réellement qu'un avec le geste rituel lui-même (2). Il serait d'ailleurs tout à fait inutile de vouloir faire de ces signes une troisième catégorie de symboles, distincte de celles dont nous avons parlé jusqu'ici ; probablement, certains « psychologues » les envisageraient ainsi et les désigneraient comme des symboles « moteurs » ou par quelque autre expression de ce genre ; mais, étant évidemment faits pour être perçus par la vue, ils rentrent par là même dans la catégorie des symboles visuels ; et ils sont dans celle-ci, en raison de leur « instantanéité », si l'on peut dire, ceux qui présentent le plus grande similitude avec la catégorie complémentaire, celle des symboles sonores. Du reste, le symbole « graphique » lui-même est, nous le répétons, un geste ou un mouvement fixé (le mouvement même ou l'ensemble plus ou moins complexe de mouvements qu'il faut faire pour le tracer, et que les mêmes « psychologues » appelleraient sans doute un « schème

que la distinction des " langues sacrées " et des " langues profanes " n'intervient que secondairement ; pour les langues aussi bien que pour les sciences et les arts, le caractère " profane " ne représente jamais que le résultat d'une véritable dégénérescence (celle-ci ayant d'ailleurs pu se produire plus tôt et plus facilement dans le cas des langues en raison de leur usage plus courant et plus généralisé).

1. Les " mots " d'usage similaire rentrent naturellement dans la catégorie des symboles sonores.

2. Un cas en quelque sorte intermédiaire est celui des figures symboliques qui, tracées au début d'un rite ou dans sa préparation, sont effacées aussitôt après son accomplissement ; il en est ainsi pour beaucoup de *yantras*, et il en était de même autrefois pour le " tableau de la Loge " dans la Maçonnerie. Cette pratique ne représente pas seulement une précaution prise contre la curiosité profane, explication toujours beaucoup trop " simpliste " ; il faut y voir surtout une conséquence du lien même qui unit intimement le symbole au rite, de telle sorte que celui-là n'aurait aucune raison de subsister visiblement en dehors de celui-ci.

moteur ») ; et, pour ce qui est des symboles sonores, on peut dire aussi que le mouvement des organes vocaux, nécessaire à leur production (qu'il s'agisse d'ailleurs de l'émission de la parole ordinaire ou de celle de sons musicaux), constitue en somme un geste au même titre que toutes les autres sortes de mouvements corporels, dont il n'est d'ailleurs jamais possible de l'isoler entièrement (1). Ainsi, cette notion du geste, prise dans son acception la plus étendue (et qui est d'ailleurs plus conforme à ce qu'implique vraiment le mot que l'acception plus restreinte qui lui est imposée par l'usage courant), ramène tous ces cas différents à l'unité, si bien qu'on peut dire que c'est là qu'ils ont au fond leur principe commun ; et ce fait a, dans l'ordre métaphysique, une signification profonde, que nous ne pouvons songer à développer présentement.

On doit pouvoir comprendre maintenant sans peine que tout rite soit littéralement constitué par un ensemble de symboles ; ceux-ci, en effet, ne comprennent pas seulement les objets employés ou les figures représentées, comme on pourrait être tenté de le penser quand on s'en tient à la notion la plus superficielle, mais aussi les gestes effectués et les paroles prononcées (celles-ci n'étant d'ailleurs en réalité, suivant ce que nous venons de dire, qu'un cas particulier de ceux-là), en un mot tous les éléments du rite sans exception ; et ces éléments ont ainsi valeur de symboles par leur nature même, et non pas en vertu d'une signification surajoutée qui leur viendrait des circonstances extérieures et ne leur serait pas vraiment inhérente. On pourrait dire encore que les rites sont des symboles « mis en action », que tout geste rituel est un symbole « agi » (2) ; ce n'est en

1. Signalons, en ce qui concerne les rapports du langage avec le geste entendu dans son sens plus ordinaire et restreint, les travaux du R. P. Marcel Jousse, qui, bien qu'ayant un point de départ forcément très différent du nôtre, n'en sont pas moins dignes d'intérêt, à notre point de vue, en ce qu'ils touchent à la question de certains modes d'expression traditionnels, liés généralement à la constitution et à l'usage des langues sacrées, et à peu près entièrement oubliés dans les langues profanes, qui en sont en somme réduites à la forme de langage la plus étroitement limitée de toutes.

2. Nous noterons particulièrement, à ce point de vue, le rôle joué dans

somme qu'une autre façon d'exprimer la même chose, mettant seulement plus spécialement en évidence le caractère que présente le rite d'être, comme toute action, quelque chose qui s'accomplit forcément dans le temps (1), tandis que le symbole comme tel peut être envisagé d'un point de vue « intemporel ». En ce sens, on pourrait parler d'une certaine prééminence du symbole par rapport au rite ; mais rite et symbole ne sont au fond que deux aspects d'une même réalité ; et celle-ci n'est autre que la « correspondance » qui relie entre eux tous les degrés de l'Existence universelle, de telle sorte que, par elle, notre état humain peut être mis en communication avec les états supérieurs de l'être.

RENÉ GUÉNON.

les rites par les gestes que la tradition hindoue appelle *mudrâs*, et qui constituent un véritable langage de mouvements et d'attitudes ; les " attouchements „ employés comme " moyen de reconnaissance „ dans les organisations initiatiques, tant en Occident qu'en Orient, ne sont pas autre chose en réalité qu'un cas particulier des *mudrâs*.

1. En sanscrit, le mot *Karma*, qui signifie tout d'abord " action „ en général, s'emploie d'une façon " technique „ pour désigner en particulier l' " action rituelle „ ; ce qu'il exprime alors directement est ce même caractère du rite que nous indiquons ici.